

République Française
LOT
Gourdon
COMMUNE DE LAVERGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 23 février 2026

Date de la convocation :

13/02/2026

vingt-trois février deux mille vingt-six à 18h00, le Conseil

Date affichage : 13/02/2026

Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué

Membres en exercice : 11

, s'est réunie sous la présidence de Didier BES.

Présents : 10

Votants : 10

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique

Pour : 10

CANITROT, Aurore COUDERC, Manon BENNE, Chantal

Contre : 0

MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Abstentions : 0

Représentés:

Délibération N° :

Excusés:

DE_2026_11

Absents: Dominique FROMENTEZE

Secrétaire de séance: Manon BENNE

**Objet : VENTE/ÉCHANGE SUIVANT PLAN DE DIVISION CADASTRALE N° 257-258-DP,
CHEMIN RURAL LIEU-DIT « PECH DE NOUGUÏÉ »**

Le Maire de Lavergne,

Vu la délibération n° DE_2023_15 du 28 mars 2023 portant règlement de division cadastrale voirie communale n° 306

Vu la délibération n° DE_2023_42 du 25 septembre 2023 portant règlement de division cadastrale voirie communale n° 306

Vu de procès-verbal de délimitation, en date du 12/2025, signé des différents propriétaires : Commune de Lavergne, Lasfargues Vincent, Moussours Jean-Luc, Moussours Séverine,

Vu l'arrêté du permis de construire n° 46365 du 14/04/1998 en date du 14/04/1998 portant création d'un atelier + garage sur la parcelle AH n° 297 et son plan de masse fixant un nouvel accès pour l'accessibilité à l'atelier + garage

Considérant qu'il est nécessaire au vu de la modification parcellaire dressée par EXPERTS GEO, géomètre expert en date du 10/09/2025 et soumise à tous les propriétaires désignés, les opérations d'aliénation et de cession correspondantes.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de toutes les pièces et oui l'exposé présenté par l'Adjoint au Maire, Thierry BOUSSAC, décide à l'unanimité :

- 1. DE VENDRE** au profit des époux MOUSSOURS Jean-Luc et Séverine la parcelle AH n° 492 d'une contenance de 57ca, au prix de 1,50 € le m²
- 2. D'ÉCHANGER** entre la Commune de Lavergne et Mr LASFARGUES Vincent le tout selon le plan de division d'EXPERTS GEO du 10 septembre 2025 et document d'arpentage n° d'ordre 373J d' EXPERTS GEO du 23 janvier 2026 relatif à la numérotation définitive.
- 3. DE DIRE** que l'ensemble des frais et droits des actes notariés y relatifs seront à la charge de la Commune de Lavergne.
- 4. DE DONNER POUVOIR** au 1^{er} Adjoint au Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Président de séance
Didier BES

Le Secrétaire de séance
Manon BENNE